

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Sébastien DUBRAY	X				
Chantal PISSON	X					Pâquerette POLLET	X				
Yvon BRUNELLE	X					Emmanuel FRUCHART	X				
Carine FREHAUT	X					Hélène MEIMARAKIS	X				
Maxime HONORE	X					Arnaud RASSCKAERT	X				
Christiane VITO	X					Juliette DESLAVIERES	X				
Thierry SALOMEZ	X					Olivier LIMELETTE	X				
Elisabeth CARPENTIER	X					Magali GILBERT	X				
David LOCQUENEUX	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Anne HENRY	X										

Nombre de présents : 19 - Nombre de procurations : 0 - Nombre total de voix : 19

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H07

Avant de débiter la séance M. le Maire propose à l'assemblée de laisser la parole de Mme Ophélie Flament afin qu'elle présente son projet de reconversion professionnelle.

Mme Flament a 43 ans, est native de Gommegnies et y habite.

Après avoir effectué plusieurs métiers, Mme Flament souhaite installer un burger truck dans le cadre de sa reconversion professionnelle.

Le menu est présenté, composé notamment de burgers, et de paninis, et à l'avenir de tacos, ainsi que le planning d'ouverture prévu du mercredi au dimanche.

Son dossier d'aide à l'installation est en cours d'étude auprès de la Boutique de Gestion des Entreprises des Hauts-de-France.

Le burger truck de Mme Flament serait installé sur le parking en face des services techniques, rue du centre. L'implantation n'est pas définitive, cependant, il est nécessaire que le lieu d'installation du camion soit équipé d'un compteur électrique à proximité. Le lieu sera fixe afin de permettre aux habitants d'avoir un repère.

Suite à la présentation de Mme Flament, M. Limelette pose la question d'une concurrence pour la friterie la Licorne.

M. le Maire précise que la restauration de Mme Flament est plus orientée sur les burgers, et la vente à emporter. Il ne sera pas possible de consommer sur place.

M. le Maire estime, que le commerce n'est pas saturé, et qu'il y a du travail pour tout le monde à Gommegnies.

M. Limelette pose alors la question d'une éventuelle fermeture de la Licorne, suite à l'installation de ce burger truck.

M. le Maire expose que la concurrence n'est pas forcément négative, avec l'exemple de commerces multiples sur la commune ayant les mêmes domaines d'activités et pour autant chacun a du travail. Il s'agit plutôt de faire évoluer les commerces, et qu'ils proposent de nouveaux produits/ services à la commune.

Il est demandé à Mme Flament, si elle compte être itinérante également dans d'autres villages.

Mme Flament répond qu'elle sera principalement sur Gommegnies pour démarrer son activité, il pourra y avoir quelques exceptions pour des événements tels que : communion, anniversaires,..

Son installation à Gommegnies est prévue courant Mai 2026, suite à la validation de son dossier d'aides.

M. Limelette demande à M. le Maire la possibilité de laisser la parole aux propriétaires de la friterie la Licorne se trouvant dans le public.

M. le Maire donne son accord et leur laisse la parole.

Mme Pavy demande à M. le Maire s'il s'agit d'une punition du fait qu'ils s'affichent avec M. Limelette.

M. le Maire réfute toute intention punitive envers "La Licorne" et recadre le débat sur le principe de concurrence saine.

M. le Maire précise à Mme Pavy qu'il les a toujours sollicités lors des événements à Gommegnies, et que ce n'est pas lui qui a démarché Mme Flament pour s'installer à Gommegnies.

Mme Pavy demande la possibilité de déplacer le burger truck sur la place de Carnoy.

M. Brunelle répond alors que l'emplacement demandé est disponible, c'est aux clients ensuite de faire leur choix.

Il précise, qu'il y a longtemps que la friterie Jo la Frite , et la pizzeria Aldo s'installent à Gommegnies avec leur camion et que cela n'a jamais nui au commerce de la Licorne.

M. Locqueneux évoque la possibilité de déplacer le burger-truck dans le village selon les jours, mais M. Brunelle lui explique qu'avec l'expérience de son association il conseille de ne pas le déplacer afin de ne pas perturber les clients.

Mme Pavy exprime le fait qu'ils sont obligés de se diversifier pour attirer les clients notamment avec la vente de jeux, des timbres fiscaux, et le relais colis.

M. Le Maire précise une nouvelle fois qu'il répond à une sollicitation, et que le but n'est pas d'ouvrir un commerce pour en fermer un autre.

Il n'y a pas de saturation du commerce, M. le Maire a toujours été attentif à garder de l'activité sur la commune pour faire fonctionner les commerces.

M. le Maire clôture la séquence et propose de commencer la séance du conseil municipal.

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.

M. Limelette demande deux modifications dans le compte-rendu de la séance précédente notamment une faute de frappe et une erreur de syntaxe.

Celles-ci sont corrigées dans la foulée et le compte-rendu et l'approbation du compte-rendu est soumise au vote.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Juliette Deslavières est désignée secrétaire de séance.

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il a pris une décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

M. le Maire a vendu une concession funéraire.

Point n° 4 : Demande d'emplacement pour un burger truck

Suite à la présentation du projet de Mme Flament en début de séance, notamment l'installation de son burger-truck toutes les semaines du mercredi au dimanche sur la place du presbytère, rue du Centre.

M. le Maire propose à l'assemblée d'autoriser l'installation du burger truck de Mme Flament, d'accorder une gratuité de l'emplacement durant 1 an comme cela a été fait auparavant pour d'autres commerçants afin de faciliter leur installation, et de se réunir à nouveau dans un an afin de fixer le prix de l'activité.

Trois contre : M. Limelette, Mme Gilbert, M. Louvrier

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **3**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 5 : Installation des commissions communales

Suite aux élections municipales, M. le Maire propose au conseil municipal de créer 4 commissions communales, notamment :

- la Commission Finances
- la Commission Travaux & investissements
- la Commission Culture
- la Commission Fêtes & Cérémonies

M. le Maire propose à l'opposition de participer à chaque commission à raison d'une personne de leur équipe dans chaque commission.

M. le Maire procède en premier lieu à la création de la Commission Finances.

Se présentent candidats aux fonctions de représentant du Conseil Municipal à la Commission Finances :

M. Yvon Brunelle, Mme Chantal Pisson, M. Maxime Honoré, M. Thierry Salomez, M. David Locqueneux, M. Sébastien Dubray, M. Arnaud Rassckaert

M. le Maire demande aux membres de l'opposition qui est candidat à la Commission Finances.

M Louvrier propose sa candidature.

Mme Carpentier demande également à M. le Maire pour en faire partie.

M. le Maire procède ensuite à la création de la Commission Travaux & investissements.

Se présentent candidats aux fonctions de représentant du Conseil Municipal à la Commission Travaux & investissements :

M. Maxime Honoré, Mme Chantal Pisson, Mme Elisabeth Carpentier, Mme Christiane Vito, M. David Locqueneux, M. Sébastien Dubray, M. Emmanuel Fruchart, M. Arnaud Rassckaert

M. le Maire demande aux membres de l'opposition qui est candidat à la Commission Travaux & investissements.

M Limelette propose sa candidature.

M. Brunelle demande également à M. le Maire pour en faire partie.

M. le Maire procède à la création de la Commission Culture.

Se présentent candidats aux fonctions de représentant du Conseil Municipal à la Commission Culture :

Mme Carine Fréhaut, Mme Anne Henry, M. Emmanuel Fruchart, Mme Pâquerette Pollet, Mme Juliette Deslavières

M. le Maire demande aux membres de l'opposition qui est candidat à la Commission Culture.

M Limelette propose sa candidature.

M. le Maire procède au renouvellement de la Commission Fêtes & Cérémonies.

Se présentent candidats aux fonctions de représentant du Conseil Municipal à la Commission Fêtes & Cérémonies :

Mme Elisabeth Carpentier, Mme Chantal Pisson, M. David Locqueneux, Mme Anne Henry, Mme Hélène Meimarakis, M. Arnaud Rassckaert, Mme Juliette Deslavières

M. le Maire demande aux membres de l'opposition qui est candidat à la Commission Fêtes & Cérémonies.
Mme Gilbert propose sa candidature.

À l'issue de ces discussions, M. le Maire propose à l'assemblée de valider les commissions telles que décrites ci-dessus.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Constitution de la commission communale des impôts directs

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire suite aux élections municipales, de renouveler intégralement la commission communale des impôts directs.

Cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluations correspondants,
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le rôle de la CCID est consultatif.

Une fois le conseil municipal installé, la Direction Départementale des Finances Publiques invite le maire à proposer une liste de membres, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires.

La liste doit être établie par une délibération du conseil municipal.

Après vérification des conditions requises, la DDFiP procède à la désignation des commissaires sur la base de la liste fournie par le maire.

Le maire est ensuite avisé de ces désignations et chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat des membres du conseil municipal.

Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, *"dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.*

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission."

M. le Maire propose aux conseillers municipaux la liste des membres suivante :
titulaires :

- M. Yvon Brunelle
- Mme Christiane Vito
- M. Sébastien Dubray
- Mme Carine Fréhaut
- M. Thierry Salomez
- M. Maxime Honoré
- M. James Piret
- M. Raphaël Lerch
- M. Michel Thomas
- M. Yann Dron

- M. Gérard Dehon
- M. Jean Pisson
- M. Patrice Bailleul
- Mme Marjorie Valin
- M. Laurent Taisnes
- M. Grégory Mathieu

Suppléants :

- M. Clément Petitprez
- Mme Chantal Pisson
- Mme Pauline Petit
- M. Sébastien Louvrier
- M. David Locqueneux
- Mme Elisabeth Carpentier
- M. Jean Deroissart
- Mme Béatrice Langue
- M. Olivier Limelette
- M. Gregory Pottiez
- Mme Elisa Nigot
- Mme Marine Bughin
- M. Arnaud Rasckaert
- M. Yannick Busin
- M. Patrice Thomas
- M. Michel Huet

Cette liste est composée de :

- personnes présentes habituellement dans cette commission
- de personnes de métiers différents : agriculteurs, agents immobiliers, chef d'entreprise,...
- de personnes de l'opposition

Elle permet ainsi de répondre aux critères définis par les impôts.

M. le Maire procède au vote de cette liste.

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Élection des membres de la commission d'appels d'offres

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des représentants (issus du Conseil Municipal) auprès de la Commission d'Appel d'Offres.

La CAO doit être composée :

- Du maire,
- De 3 membres titulaires de l'assemblée délibérante, et
- De 3 suppléants

Cette élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret (art L.2122-21 du CGCT).

Les conseillers étaient invités à déposer leur liste de candidature avant 12h ce lundi 30/03/2026. Monsieur le Maire a constaté le dépôt d'une seule liste de candidats aux fonctions de représentants du conseil municipal à la CAO.

Liste dont les noms sont les suivants :

Titulaires :

- M. Maxime Honoré
- M. Yvon Brunelle
- M. Sébastien Dubray

Suppléants :

- M. David Locqueneux
- Mme Juliette Deslavières
- Mme Pâquerette Pollet

M. le Maire procède au vote.

La liste présentée a obtenu 16 voix

Ont été proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste présentée.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir:

Titulaires :

- M. Maxime Honoré
- M. Yvon Brunelle
- M. Sébastien Dubray

Suppléants :

- M. David Locqueneux
- Mme Juliette Deslavières
- Mme Pâquerette Pollet

Nombre d'élus présents : **19** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **16**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **3** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 8 : Informations et questions diverses

Cette semaine, la société Sofratel a débuté l'installation du système de vidéo-protection avec une première caméra à l'angle de la mairie ainsi que l'armoire de sauvegarde. L'installation est d'ores et déjà opérationnelle et devrait l'être totalement d'ici un mois.

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 20H51

Le/la Secrétaire



Mme Juliette DESLAVIERES

Le Maire :



Benoît Guiost